



# Assemblée

Distr. générale  
9 juin 2022  
Français  
Original : anglais

---

## Vingt-septième session

Kingston, 1<sup>er</sup>-5 août 2022

Point 9 de l'ordre du jour provisoire\*

**Rapport annuel du Secrétaire général présenté en application du paragraphe 4 de l'article 166 de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer**

## **Mise en œuvre du plan d'action de l'Autorité internationale des fonds marins à l'appui de la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable**

### **Rapport du Secrétaire général**

#### **I. Introduction**

1. Aux termes de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer<sup>1</sup> et de l'Accord de 1994 relatif à l'application de la partie XI de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer du 10 décembre 1982<sup>2</sup>, l'Autorité internationale des fonds marins doit favoriser et encourager la recherche scientifique marine dans la Zone et coordonner et diffuser les résultats de ces recherches et analyses lorsqu'ils sont disponibles. La Convention lui permet également d'effectuer des recherches scientifiques marines concernant la Zone. L'Autorité doit par ailleurs promouvoir l'élaboration et la mise en œuvre de programmes au bénéfice des États en développement et des États technologiquement moins avancés en vue de renforcer leur potentiel de recherche, de former leur personnel aux techniques et aux applications de la recherche et de favoriser l'emploi de leur personnel qualifié pour les recherches menées dans la Zone<sup>3</sup>.

2. Après la proclamation de la période 2021-2030 Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable, en 2017, par l'Assemblée générale des Nations Unies à sa soixante-douzième session<sup>4</sup>, l'Assemblée de l'Autorité a adopté en décembre 2020 un plan d'action spécial à l'appui de ladite

---

\* [ISBA/27/A/L.1](#)

<sup>1</sup> Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, art. 143, par. 2.

<sup>2</sup> Accord de 1994, par. 5 h).

<sup>3</sup> Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, art. 143, par. 3.

<sup>4</sup> Résolution [72/73](#) de l'Assemblée générale, par. 292.



décennie (le Plan d'action pour la recherche scientifique marine)<sup>5</sup>. Ce plan d'action s'articule autour de six priorités stratégiques en matière de recherche, étant entendu qu'il a vocation à évoluer au fur et à mesure que les membres de l'Autorité définiront et approuveront de nouvelles priorités<sup>6</sup>.

3. Le plan stratégique<sup>7</sup> et le plan d'action de haut niveau<sup>8</sup> de l'Autorité pour la période 2019-2023 témoignent eux aussi de l'importance que revêt la Décennie des Nations Unies. Dans ces deux documents, l'Autorité s'engage à contribuer à la réalisation des objectifs et des cibles du Programme de développement durable à l'horizon 2030 concernant les océans, en particulier l'objectif 14 (Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable).

4. L'engagement de l'Autorité se reflète dans les neuf orientations stratégiques qui sont de nature à faire avancer fortement la recherche scientifique marine dans la Zone, et dans les 12 activités de haut niveau et les 14 produits associés qui ont été retenus comme pouvant contribuer aux quatre objectifs scientifiques de la Décennie des Nations Unies<sup>9</sup>.

5. On trouvera dans le présent rapport, le deuxième sur la mise en œuvre du Plan d'action pour la recherche scientifique marine, un aperçu des progrès accomplis de novembre 2021 à juin 2022.

## II. Progrès accomplis dans la mise en œuvre

6. Le présent rapport suit l'ordre des six priorités stratégiques en matière de recherche fixées dans le Plan d'action pour la recherche scientifique marine.

### A. **Priorité stratégique 1 : faire progresser la connaissance scientifique et la compréhension des écosystèmes des grands fonds marins se trouvant dans la Zone, y compris leur biodiversité et leurs fonctions écosystémiques**

7. Dans la priorité stratégique 1, l'accent est mis sur le fait que les connaissances scientifiques sur les écosystèmes des grands fonds marins qu'il s'agit d'améliorer constituent une base de connaissances essentielle au développement durable des activités dans la Zone ainsi qu'à une meilleure compréhension de la contribution des grands fonds marins aux intérêts environnementaux et sociétaux mondiaux. Pour que cette priorité se réalise, il est fondamental que les activités de recherche soient coordonnées et que tout soit fait pour favoriser la coopération entre les principaux acteurs concernés, dont les milieux universitaires, le secteur privé et les organismes gouvernementaux et non gouvernementaux.

<sup>5</sup> Voir [ISBA/26/A/17](#).

<sup>6</sup> Ibid.

<sup>7</sup> [ISBA/24/A/10](#), annexe.

<sup>8</sup> [ISBA/25/A/15](#), annexe II.

<sup>9</sup> Quatre objectifs scientifiques ont été fixés en vue d'orienter la conception et la mise en œuvre des activités qui seront menées au cours de la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable, à savoir : a) accroître la capacité de produire, d'évaluer, de gérer et d'exploiter les connaissances sur l'océan ; b) recenser et produire les données, les informations et les connaissances dont on a besoin sur l'océan ; c) parvenir à une compréhension globale de l'océan et des systèmes de gouvernance de l'océan ; d) exploiter davantage les connaissances sur l'océan.

8. En juin 2022, en marge de la Conférence des Nations Unies visant à appuyer la réalisation de l'objectif de développement durable n° 14 : conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable (Conférence sur les océans), tenue à Lisbonne, le secrétariat a lancé l'Initiative pour une connaissance durable des fonds marins en vue de la mise en place d'une plateforme mondiale de mise en commun des connaissances qui permette de mieux comprendre, sur le plan scientifique, les écosystèmes des grands fonds marins de la Zone. Cette initiative est soutenue par les Gouvernements de l'Argentine, de l'Afrique du Sud, de la République de Corée et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ainsi que par la Commission européenne, avec la participation de l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (IFREMER), du Registre mondial des espèces marines, du Système d'informations sur la biodiversité de l'océan de la Commission océanographique intergouvernementale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (COI-UNESCO), et du Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique.

**B. Priorité stratégique 2 : normaliser et perfectionner les méthodes d'évaluation de la biodiversité des grands fonds marins se trouvant dans la Zone, y compris l'identification et la description taxinomiques**

9. Des méthodes non destructives, rentables et facilement reproductibles pour l'étude de la biodiversité marine, y compris l'ADN environnemental et les relevés vidéo, sont de plus en plus utilisées dans les études environnementales des grands fonds marins et permettent l'identification de nombreux organismes qui y vivent. Néanmoins, l'utilité et la valeur scientifique des informations générées par ces méthodes doivent être évaluées plus en détail, compte tenu du manque de cohérence entre les études et de l'absence de catalogues de référence complets, qui sont indispensables à l'identification des organismes et à l'établissement de correspondances entre les séquences génétiques.

10. La compilation systématique et harmonisée des données issues des activités d'exploration et d'autres projets de recherche scientifique menés dans la Zone contribuera grandement à améliorer et à accélérer le processus d'identification et de description des espèces. Le recours plus fréquent à des méthodes innovantes pourrait également aider à améliorer les évaluations à grande échelle de la biodiversité dans les grands fonds marins. La promotion de la coopération interdisciplinaire est essentielle à la mise au point des outils (guides pratiques, applications) et des technologies nécessaires à l'amélioration de l'identification *in situ* et *ex situ* des espèces des grands fonds marins.

11. En 2020 et 2021, le secrétariat a organisé deux ateliers virtuels en collaboration avec le Ministère des océans et de la pêche de la République de Corée et l'Institut national de la biodiversité marine de Corée, l'un sur la normalisation taxinomique (qui s'est tenu en septembre 2020), l'autre sur l'amélioration des évaluations de la biodiversité basées sur l'image pour faire progresser la taxinomie des grands fonds marins (octobre 2021). Les participantes et participants à ces ateliers ont dressé une liste des activités à mener à court, moyen et long terme, sous la forme d'une feuille de route visant à faciliter l'intégration des connaissances sur la taxinomie des grands fonds marins dans les travaux de l'Autorité.

12. Sur cette base, le secrétariat et le Ministère des océans et de la pêche de la République de Corée organiseront un troisième atelier, qui se tiendra en novembre 2022 en République de Corée. Les travaux porteront sur la normalisation des

méthodes de collecte et de partage des données et des informations sur les séquences génétiques en vue d'une amélioration des capacités d'observation et de surveillance de la biodiversité dans la Zone. Une attention particulière sera accordée aux problèmes à régler et aux possibilités à exploiter en ce qui concerne l'amélioration de l'interopérabilité des données entre la base de données de l'Autorité sur les fonds marins et les océans (DeepData) et les bases de données génétiques internationales (par exemple, l'International Nucleotide Sequence Database Collaboration (GenBank), le Barcode of Life Data System (BOLD), le National Center for Biotechnology Information, SILVA, etc.). Il sera également question des approches collaboratives qui peuvent être suivies pour renforcer les capacités de recherche et les connaissances sur les grands fonds marins, l'accent étant mis sur les technologies, les méthodes et les outils et leur bonne application à une grande échelle.

13. En mai 2022, dans le cadre de son soutien à la mise en œuvre de l'Initiative pour la connaissance durable des fonds marins (voir par. 9), la Commission européenne a signé une convention de subvention avec le secrétariat au titre du programme de travail du Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture pour 2021. La subvention servira à financer la composante de l'Initiative portant sur les connaissances taxinomiques et permettra d'entamer la mise au point d'outils innovants propres à faciliter l'identification et la description des espèces de la Zone. Un atelier de lancement se tiendra en décembre 2022 en République de Corée lors duquel sera élaboré un plan de mise en œuvre et de suivi pour la réalisation des objectifs sur deux ans du projet, dont la description d'au moins 50 nouvelles espèces des grands fonds marins ayant leur habitat dans des zones où l'exploration minière est actuellement envisagée, et l'établissement de bibliothèques d'ADN et d'images sous-marines, entre autres outils taxinomiques.

14. L'ordre de priorité des travaux taxinomiques dépendra des résultats d'un examen des données de référence en la matière qui auront été publiées en ce qui concerne la zone de Clarion-Clipperton et qui seront disponibles dans les bases de données en ligne, dont DeepData. Les résultats de cette étude, menée par le Natural History Museum du Royaume-Uni avec le soutien financier du Pew Charitable Trusts, seront publiés sous la forme d'une étude technique de l'Autorité en 2022. Les priorités en matière de connaissances taxinomiques seront également fonction des résultats des levés de référence effectués par les contractants, notamment en ce qui concerne la normalisation de l'identification des espèces, et de la disponibilité des compétences spécialisées nécessaires.

### **C. Priorité stratégique 3 : favoriser le développement des techniques aux fins des activités menées dans la Zone, y compris les activités d'observation et de surveillance de l'océan**

15. La promotion de l'innovation technologique est essentielle à la création de conditions propices au développement équitable et durable des ressources minérales des grands fonds marins. Il s'agit également d'un prérequis pour la transition durable de l'exploration à l'exploitation des ressources minérales dans la Zone. La mise en place de collaborations intersectorielles entre les sociétés minières terrestres et océaniques et d'autres industries concernées peut favoriser l'échange d'idées et d'enseignements et encourager les développements technologiques innovants. Des progrès technologiques sont également nécessaires pour étendre la couverture spatiale (horizontale et verticale) et temporelle des observations et de la surveillance continues des grands fonds marins.

16. Le secrétariat s'est associé au National Oceanography Centre du Royaume-Uni pour faire progresser la mise au point d'outils et l'innovation technologique à l'appui

du développement durable des ressources minérales, notamment en ce qui concerne la protection de l'environnement et la surveillance des activités menées dans la Zone. En novembre 2021, il a organisé une réunion d'experts en ligne dont le but était de faire le point sur les technologies et les lacunes existantes et d'identifier les acteurs existants et potentiels. Sur la base des résultats de cette réunion, et en collaboration avec d'autres acteurs concernés du secteur minier et de celui des technologies, le secrétariat organisera en 2022 un atelier lors duquel il s'agira d'analyser les progrès réalisés, de recenser les développements nécessaires et d'examiner l'intérêt mutuel que l'industrie minière terrestre et le secteur des activités liées aux grands fonds marins auraient à faire progresser les technologies intelligentes à l'appui d'une transition efficace de l'exploration à l'exploitation et les avantages qu'ils pourraient en tirer.

17. Le secrétariat a également entamé des discussions avec des partenaires potentiels concernant la mise sur pied d'un projet pilote d'observation océanique de longue durée dans la zone de Clarion-Clipperton auquel participeraient toute une série de parties prenantes, dont des institutions scientifiques et des contractants. L'objectif principal est d'évaluer les capacités d'observation des océans et les programmes de surveillance existants, ainsi que de compiler les données océanographiques recueillies par des contractants et des organismes scientifiques dans la zone de Clarion-Clipperton et d'en faire la synthèse. À partir des conclusions de cette première phase, le secrétariat devrait être en mesure d'organiser en 2023 une réunion d'experts qui seraient chargés de définir plus précisément le champ du projet, notamment les méthodes et approches à appliquer en matière de collaboration et de mobilisation des ressources. Les participantes et participants à cette réunion examineront également les besoins et les priorités en ce qui concerne la collecte et la gestion des données océanographiques, ainsi que les innovations technologiques nécessaires à la prédiction, à la prévision et à la modélisation de l'impact que les activités menées dans la Zone pourraient avoir sur l'environnement.

#### **D. Priorité stratégique 4 : faire progresser la connaissance scientifique et la compréhension de l'impact potentiel des activités menées dans la Zone**

18. Il est essentiel de faire progresser les connaissances scientifiques nécessaires pour améliorer l'évaluation des risques liés aux activités d'exploration et aux futures activités d'exploitation des grands fonds marins. Il faut disposer d'informations de référence complètes sur l'environnement, ainsi que de méthodes de modélisation solides et cohérentes, pour comprendre les conséquences potentielles des activités menées dans la Zone à de multiples échelles spatiales et temporelles et à toutes les profondeurs. De telles données sont également cruciales pour éclairer les processus de prise de décision et pour garantir qu'une approche de précaution soit suivie à tous les stades, ainsi que pour mettre au point des programmes et des méthodes de suivi solides.

19. Le secrétariat a rejoint les comités consultatifs de deux projets de recherche scientifique, à savoir le projet « Seabed Mining and Resilience to Experimental impact » (SMARTEX)<sup>10</sup> et le projet « Conservation et restauration des écosystèmes des grands fonds marins dans un contexte d'exploitation minière » (DEEP REST)<sup>11</sup>. S'appuyant sur les résultats d'une évaluation expérimentale, effectuée sur le terrain, de l'impact d'essais d'activités minières effectués dans la zone de Clarion-Clipperton, le projet SMARTEX, financé par le Gouvernement britannique, vise à étudier la façon

<sup>10</sup> <https://noc.ac.uk/projects/smartex>.

<sup>11</sup> <https://deep-rest.ifremer.fr/>.

dont les écosystèmes des grands fonds réagissent aux perturbations à grande échelle et se régénèrent par la suite. En ce qui concerne le projet DEEP REST, dirigé par l'IFREMER et financé par les Gouvernements français, néerlandais, belge, allemand, irlandais, portugais et espagnol, il s'agira de comparer les processus écologiques qui se produisent dans les écosystèmes des plaines abyssales et des dorsales médio-océaniques afin d'identifier les principales caractéristiques et fonctions qui influent sur la résilience des communautés. DEEP REST vise également à déterminer l'efficacité de différentes activités de restauration qui pourraient faciliter la reconstitution des communautés sur lesquelles de futures activités d'exploitation pourraient avoir un impact.

20. Le secrétariat continue en outre à renforcer sa collaboration avec le Groupe mixte d'experts chargé d'étudier les aspects scientifiques de la protection de l'environnement marin<sup>12</sup>, notamment en contribuant aux travaux de celui-ci sur les incidences de l'introduction de déchets miniers et d'autres matières dans le milieu marin. Ce groupe est un groupe d'experts scientifiques indépendants qui a été créé en 1969 pour conseiller les organismes des Nations Unies sur les aspects scientifiques de la protection du milieu marin.

21. Le secrétariat a organisé une manifestation virtuelle parallèle qui s'est tenue en marge de la Conférence sur les océans de 2022, sur le thème de la collaboration scientifique à l'appui de la planification régionale de la gestion de l'environnement dans la Zone. Cette manifestation a permis de donner un aperçu de l'interface science-politique dans l'établissement et la mise en œuvre des plans régionaux de gestion de l'environnement de l'Autorité, ainsi que des progrès réalisés à cet égard dans l'élaboration d'outils et d'approches scientifiques. Elle a été organisée en collaboration avec la Commission européenne, le Ministère chinois des ressources naturelles, le Ministère indien des sciences de la terre, le Ministère polonais du climat et de l'environnement et l'Organisation de recherche scientifique et industrielle du Commonwealth (Australie).

#### **E. Priorité stratégique 5 : favoriser la diffusion, l'échange et le partage des données scientifiques et des résultats de recherches sur les grands fonds marins et améliorer la connaissance des grands fonds marins**

22. La promotion de la diffusion, de l'échange et du partage des données scientifiques et des résultats des activités de recherche sur les grands fonds marins, qui contribue à l'amélioration de la connaissance de ces fonds, fait partie intégrante du mandat que l'Autorité tire de la Convention. Au cours des quatre dernières décennies, le travail des investisseurs et des contractants pionniers a contribué de manière significative au progrès des connaissances scientifiques et de la compréhension de l'environnement et des ressources des fonds marins de la Zone. Les données et informations scientifiques résultant de plus d'une centaine d'expéditions océanographiques pour l'exploration de ressources minérales par des contractants ont été systématiquement collectées, compilées et organisées dans DeepData.

23. L'établissement de liens de collaboration efficaces, y compris l'interopérabilité des données entre DeepData et d'autres bases de données mondiales pertinentes, est essentiel pour contribuer efficacement à la compréhension globale des écosystèmes et de la biodiversité des grands fonds marins.

<sup>12</sup> [www.gesamp.org/](http://www.gesamp.org/).

24. En mars 2022, l'Autorité a signé une lettre de collaboration avec le Registre mondial des espèces marines en vue de garantir la qualité des informations et données taxinomiques relatives aux grands fonds marins enregistrées dans la base de données DeepData par un exercice périodique de comparaison scientifique entre les éléments figurant DeepData et ceux figurant dans un registre secondaire du Registre mondial des espèces marines, le Registre mondial des espèces des grands fonds marins. Cette collaboration permettra aux deux entités de mettre en place conjointement des activités de formation et de sensibilisation à l'intention des fournisseurs et des utilisateurs de données taxinomiques, afin d'améliorer la normalisation des protocoles d'échange de données et de promouvoir l'utilisation des informations sur la biodiversité dans les travaux de recherche scientifique menés dans la Zone.

25. Dans le prolongement de l'accord de coopération signé en 2017, l'Autorité et l'Organisation hydrographique internationale travaillent en partenariat dans le cadre de l'initiative AREA2030, lancée lors de la Journée mondiale de l'océan (le 8 juin 2022), afin de faciliter la communication à titre volontaire par les contractants des données bathymétriques dont ils disposent, en vue du regroupement des données cartographiques sur les fonds marins de la Zone. Le webinaire du 8 juin 2022<sup>13</sup> a réuni des représentants du Gouvernement mauricien, de l'Institut fédéral des géosciences et des ressources naturelles (BGR), de la Engineering Company for Foundation Technology and Soil Mechanics (Fugro), de Global Sea Mineral Resources NV (GSR), de la Japan Oil, Gas and Metals National Corporation (JOGMEC) et de la Hafencity Universität Hamburg pour qu'ils examinent l'importance de cette initiative et de sa contribution aux objectifs du Plan d'action pour la recherche scientifique marine de l'Autorité ainsi que de la Décennie des Nations Unies.

### **Amélioration de la connaissance des grands fonds marins**

26. Il demeure important d'améliorer la connaissance des grands fonds marins et la compréhension générale des travaux de l'Autorité, en particulier pour mettre fin aux idées fausses et aux malentendus courants. À cette fin, diverses initiatives visant à renforcer les activités de communication à l'intention des parties prenantes ont été mises au point pendant la période considérée pour faire mieux connaître le rôle et le mandat de l'Autorité, ainsi que sa contribution à la réalisation des objectifs scientifiques de la Décennie des Nations Unies.

27. En mars et en mai 2022, le secrétariat a donné deux webinaires dans le cadre de la série intitulée « Deep DiplomaSea », mise sur pied à l'intention du personnel des missions permanentes auprès de l'Autorité et des Nations Unies. Plus de 130 participantes et participants les ont suivis.

28. Les célébrations organisées par l'Autorité en 2022 à l'occasion de la Journée mondiale de l'océan, le 8 juin, ont été consacrées à l'exploration des grands fonds marins. La manifestation portant sur la promotion de la coopération internationale à l'appui de la cartographie des fonds marins et d'une meilleure compréhension de la Zone et son environnement dans l'intérêt de l'humanité a vu la participation de plus de 100 personnes et réuni des experts de la Commission juridique et technique, des membres et des observateurs de l'Autorité et des représentants des contractants et des institutions scientifiques. La discussion interactive a été suivie de l'annonce des lauréats du concours artistique organisé par le secrétariat sur le thème de l'exploration des grands fonds marins.

29. En collaboration avec les contractants intéressés, le secrétariat travaille actuellement à une nouvelle initiative visant à accroître la visibilité de la contribution des activités d'exploration des grands fonds marins menées dans la Zone, afin de faire

<sup>13</sup> <https://isa.org.jm/event/isa-celebrates-world-oceans-day>.

progresser la compréhension mondiale des écosystèmes et des ressources des grands fonds marins. Cette initiative prendra la forme d'un recueil dans lequel seront mises en avant les réalisations collectives des contractants qui ont fait progresser l'état des connaissances sur les grands fonds marins au profit de l'humanité. Ce recueil sera publié d'ici à la fin de l'année 2022.

30. D'autres activités de communication et de sensibilisation inclusives et transparentes seront organisées, suivant le plan d'action pour la connaissance des grands fonds marins, qui est en cours d'élaboration par le secrétariat et sera diffusé d'ici à la fin de l'année 2022.

## **F. Priorité stratégique 6 : renforcer les capacités de recherche scientifique sur les grands fonds marins des membres de l'Autorité, en particulier des États en développement**

31. Compte tenu de la rapidité avec laquelle se développent les technologies et le savoir-faire dans le domaine de la recherche, en particulier sur les grands fonds marins, la disparité des capacités entre les pays ne peut que continuer à s'accroître. L'Autorité tient à remédier à cette situation et à faire en sorte que la coordination et la collaboration s'améliorent, de même qu'à faciliter la détermination des ressources financières et techniques nécessaires. Une attention particulière sera accordée à l'aide aux États technologiquement défavorisés, aux pays les moins avancés, aux pays en développement sans littoral et aux petits États insulaires en développement. On continuera également de mener des actions pour accroître la place faite aux femmes dans la recherche sur les grands fonds marins, notamment à des postes de direction.

32. En mai 2022, le Centre de formation et de recherche conjoint Autorité-Chine a organisé son premier atelier de formation sur les levés et l'évaluation des ressources minérales, les caractéristiques des écosystèmes des grands fonds marins et la gestion de l'environnement, ainsi que la centralisation dans une base de données mondiale des données issues des activités d'exploration menées dans la Zone<sup>14</sup>. Cet atelier a réuni 55 participants de 20 pays, dont 24 participants de 9 pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement. Plus de 45 % des participants étaient des femmes.

33. En 2021, en coopération avec l'IFREMER et avec le soutien financier du Gouvernement français, le secrétariat a créé une bourse postdoctorale pour l'étude taxinomique des grands fonds marins destinée à des candidats des États en développement membres de l'Autorité. Les recherches ainsi financées, pendant une période de 18 mois, porteront sur l'élaboration et l'expérimentation de nouvelles méthodes et de nouveaux outils d'identification des espèces des grands fonds marins. S'inscrivant dans le cadre du projet Révolution bleue de l'IFREMER<sup>15</sup>, elles consisteront à développer et expérimenter des techniques d'imagerie tridimensionnelle pour l'identification des organismes de la méiofaune des écosystèmes des grands fonds marins se trouvant dans les zones actuellement explorées pour leurs ressources minérales. La bourse proposée contribuera également à l'identification d'espèces clefs pouvant servir d'indicateurs dans l'évaluation d'éventuels futurs changements dans l'environnement. À l'issue d'une procédure de sélection rigoureuse, c'est la candidature de M<sup>me</sup> Ranju Radhakrishnan (Inde) qui a été retenue, celle-ci devant rejoindre l'IFREMER en septembre 2022.

34. Le secrétariat a également progressé dans la mise en œuvre du programme de stages financé par le National Oceanography Centre du Royaume-Uni. Cette mise en

<sup>14</sup> [www.isa.org.jm/training/JTRC](http://www.isa.org.jm/training/JTRC).

<sup>15</sup> <https://wwz.ifremer.fr/bluerevolution/>.



œuvre avait été retardée en raison des restrictions en matière de voyage qui étaient appliquées partout. Le programme vise au développement des capacités techniques en matière d'identification et de normalisation taxinomiques, ainsi que de collecte et de traitement des données. Deux candidates, respectivement de Chine et des Îles Cook, ont été sélectionnées pour ces stages. Elles devraient rejoindre le secrétariat entre août et décembre 2022.

35. En outre, le secrétariat s'emploie actuellement à mettre en place une plateforme d'apprentissage en ligne, appelée « Deep Dive », qui soutiendra le renforcement des capacités et des compétences des jeunes professionnels et des experts dans le cadre des travaux de l'Autorité. Il s'agira de la première et de la seule plateforme d'apprentissage en ligne portant sur l'ensemble des éléments du régime juridique créé par la partie XI de la Convention et l'Accord de 1994. Un module entier est consacré à ce régime, ainsi qu'aux aspects techniques et scientifiques de la recherche scientifique marine. La plateforme Deep Dive devrait être lancée au début de l'année 2022.

36. Dans le droit fil des objectifs du projet Africa Deep Seabed Resources, notamment le recensement des activités et des stratégies de renforcement des capacités qui pourraient être développées aux niveaux national, régional et international, le secrétariat a donné, en juin 2022, le deuxième webinaire de sa nouvelle série entièrement consacrée aux moyens de répondre aux besoins prioritaires de renforcement des capacités exprimés par les États membres africains<sup>16</sup>. Ce webinaire a porté plus précisément sur la stratégie de l'Autorité en matière de gestion des données et le rôle de la base de données DeepData, notamment les différents flux de données, de leurs sources vers les utilisateurs. Il a porté également sur les différents types d'analyse de données et leur utilisation aux fins de la recherche scientifique marine dans la Zone. Il a également permis de mieux cerner les priorités et les difficultés des pays d'Afrique, ainsi que les domaines dans lesquels une collaboration pourrait être mise en place pour faciliter l'accès des données sur le milieu marin de la Zone et le partage de ces données ainsi que pour faire progresser le développement de DeepData.

37. Depuis 2017, l'Autorité s'efforce particulièrement de permettre aux femmes d'occuper toute leur place et d'exercer des responsabilités, notamment dans la recherche sur les grands fonds marins, comme en témoigne l'engagement pris à titre volontaire lors de la Conférence sur les océans (#OceanAction15467). Faisant fond sur cet engagement, et en partenariat avec le Bureau de la Haute-Représentante pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, l'Autorité a lancé, en mars 2021, le projet « Women in Deep-Sea » (participation des femmes aux activités de recherche sur les grands fonds marins), qui vise à la conception et à la mise en place d'activités propres à favoriser la participation aux travaux de recherche sur les grands fonds marins, à des postes importants, des femmes scientifiques des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement. Plusieurs partenariats stratégiques ont déjà été établis avec des gouvernements, des organisations internationales et régionales, des universités et des contractants en vue de la mise en œuvre d'activités dans quatre domaines d'action (élaboration de politiques et plaidoyers, renforcement des capacités, durabilité et partenariats, et communication et sensibilisation). Dans le cadre de ce projet, le secrétariat a, par exemple, contribué au Global Women's Leadership Training Programme in Marine Bioresources Information Systems (programme mondial de formation des femmes aux fonctions de direction dans le domaine des systèmes d'information sur les bioressources marines) organisé par l'Institut national de la biodiversité marine de

<sup>16</sup> Voir [www.isa.org.jm/event/msr-information-series-africa-topic-2-datamanagement](http://www.isa.org.jm/event/msr-information-series-africa-topic-2-datamanagement).

Corée à l'intention des expertes et des scientifiques des Fidji et qui s'est tenu en octobre 2021.

38. Au cours de la période considérée, des travaux ont été entrepris pour établir un état des lieux, en fonction des sexes, de la recherche sur les grands fonds marins et des disciplines et activités connexes dans les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement. La publication du rapport intitulé « Empowering Women from least developed countries, landlocked developing countries and small island developing States in Deep-Sea Research », dans lequel sont également analysés les obstacles majeurs rencontrés par les femmes scientifiques, a été annoncée en juin, lors d'une manifestation parallèle organisée en marge de la Conférence sur les océans de 2022.

### III. Collaboration et mobilisation des ressources

39. L'Autorité a continué de travailler en collaboration avec la COI-UNESCO à la planification et à la mise en œuvre de la Décennie des Nations Unies. Dans ce cadre, le secrétariat a continué de contribuer aux travaux du Comité consultatif de la Décennie, de l'Alliance pour la Décennie de l'Océan, du groupe de travail sur le suivi et l'évaluation et du groupe de travail sur la communication.

40. La mise en œuvre du Plan d'action pour la recherche scientifique marine requiert des ressources financières et humaines spécifiques. À la mi-2022, le secrétariat avait recruté un coordonnateur de programme spécialement pour le Plan d'action. Bien que nombre des activités décrites dans le présent rapport aient été financées au moyen du budget-programme de l'Autorité, plusieurs ont également bénéficié de ressources extrabudgétaires et d'un appui en nature de la part de membres de l'Autorité, d'organisations partenaires et de donateurs, ainsi que d'observateurs. Toutefois, pour que toutes les ambitions du Plan d'action et les priorités stratégiques en matière de recherche qui y sont énoncées puissent se réaliser, des ressources financières seront nécessaires.

41. Il ressort tant du plan stratégique que du plan d'action de haut niveau de l'Autorité pour la période 2019-2023 qu'il importe que l'organisation définisse les possibilités de financement durable des opérations de l'Autorité à long terme (activité de haut niveau 8.4.1) et mette au point des mesures et des mécanismes visant à encourager les contributions des membres et des parties prenantes concernées aux programmes, projets et initiatives de celle-ci, en particulier ceux qui concernent le renforcement des capacités [activité de haut niveau 8.2.1 ii)]. En 2022, le secrétariat a engagé un consultant pour qu'il établisse une stratégie et un plan de mobilisation des ressources qui aident à déterminer et à mobiliser les ressources financières nécessaires. Cette stratégie et ce plan de mobilisation des ressources sont actuellement en cours d'élaboration, en consultation avec de multiples parties prenantes clefs (Commission des finances, Commission juridique et technique, représentantes et représentants des États membres, partenaires, donateurs, contractants, observateurs et organisations non gouvernementales) et sous la supervision attentive de la Commission des finances.

42. En application de la décision de l'Assemblée relative à l'application d'une approche programmatique du développement des capacités (ISBA/26/A/18), le Secrétaire général a également entrepris de revoir le mandat du Fonds de dotation pour la recherche scientifique marine dans la Zone afin de remédier aux difficultés que soulève l'application de ce mandat, en particulier de permettre l'utilisation du capital du Fonds pour financer les activités de formation et d'assistance technique, et a soumis des propositions à l'examen de la Commission des finances (ISBA/27/FC/3). Sous réserve de la recommandation de la Commission des finances à ce sujet, le Fonds

revitalisé pourrait contribuer grandement à la mise en œuvre des éléments du Plan d'action qui concernent la formation et l'assistance technique.

#### **IV. Recommandations**

43. L'Assemblée est invitée à :

- a) Prendre note des informations communiquées dans le présent rapport ;
  - b) Demander au Secrétaire général de poursuivre ses efforts en vue de mobiliser les ressources nécessaires à la mise en œuvre des priorités stratégiques en matière de recherche définies dans le Plan d'action pour la recherche scientifique marine ;
  - c) Encourager tous les États membres de l'Autorité, les autres États, les organisations internationales concernées, les établissements universitaires, les instituts scientifiques et techniques, les organisations philanthropiques, les entreprises et les particuliers à contribuer à la mise en œuvre du Plan d'action pour la recherche scientifique marine.
-